

CIA

21/03/2024

**Actions Mobilités / Transports /
Accessibilité du domaine public**

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

De nombreuses actions depuis plusieurs années en concertation avec les associations

- Un service TREMA performant + d'un million de voyages par an
- Adaptation du matériel roulant bus et tramway 2011
- Annexe accessibilité du PDU de 2006 et de 2017



4# ANNEXE ACCESSIBILITÉ

OBJECTIFS

PERMETTRE À CHACUN DE SE DÉPLACER ET D'ACCÉDER AUX FONCTIONS URBAINES QUELS QUE SOIENT SES BESOINS.

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des territoires et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce la nécessité d'une action inclusive permettant à chacun, quelles que soient ses difficultés de mobilité notamment, de pouvoir agir et accéder aux fonctions de la cité continue à la recherche. C'est pourquoi elle inscrit la nécessité d'intégrer et d'intégrer ces années d'accessibilité au sein du PDU qui se doit de porter une stratégie globale de territoire sur cette thématique.

Il s'agit également d'intégrer l'ensemble des types d'usagers de l'espace public et des besoins de déplacements, où les situations potentielles de handicap sont nombreuses et variées :

Situation de handicap contraignant pour les déplacements	Exemples de difficultés rencontrées
Personnes en fauteuil roulant (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes handicapées)	Difficultés de franchissement et de circulation dans les lieux publics
Personnes atteintes de troubles sensoriels ou cognitifs (vue, ouïe, etc.)	Difficultés de compréhension et de circulation dans les lieux publics
Personnes aveugles	Difficultés de compréhension et de circulation dans les lieux publics
Personnes souffrant de troubles de la marche (personnes âgées, personnes handicapées)	Difficultés de franchissement et de circulation dans les lieux publics
Personnes souffrant de troubles de la vue (personnes âgées, personnes handicapées)	Difficultés de compréhension et de circulation dans les lieux publics
Personnes souffrant de troubles de l'audition (personnes âgées, personnes handicapées)	Difficultés de compréhension et de circulation dans les lieux publics

BU Bureau de plan de déplacements urbains de Reims Métropole

STRATÉGIE GLOBALE

OBJECTIFS

Prioriser la mise en accessibilité de territoire pour répondre aux usages

Legende

- Personnes
- Amélioration de l'état de transport en commun

Exemples de sites

- Personnes en fauteuil roulant
- Personnes âgées
- Personnes souffrant de troubles de la marche
- Personnes souffrant de troubles de la vue
- Personnes souffrant de troubles de l'audition

G1 METTRE EN ACCESSIBILITÉ PRIORITAIREMENT LE RÉSEAU ANNAIRE ET LES LIGNS AVEC LES PRINCIPAUX POLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS

G2 DÉFINIR LES ZONES À METTRE EN ACCESSIBILITÉ PRIORITAIREMENT

G3 APPROFONDIR LA CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS ET L'ÉCHANGE D'EXPERIENCES

G4 DÉFINIR LES ALTERNATIVES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

BU Bureau de plan de déplacements urbains de Reims Métropole

De nombreuses actions depuis plusieurs années en concertation avec les associations

- Test accessibilité du réseau de bus 2012-2014
- Mise en accessibilité des arrêts de bus dès 2011
- Travail sur la signalétique et les plans aux arrêts



Arrêts de bus aménagés avec nez de quai contrasté et identification tactile de la porte avant du bus + guidage conducteur pour bon accès au quai du bus (ex. arrêt Redont à Champigny)

ARRÊT AMÉNAGÉ

VERBALEMIER PONTA CONTRASTE
Le marquage latéral noir sur fond blanc indique l'emplacement où le passager est attendu.

VERBALEMIER PONTA GUIDAGE
Une bande rouge et blanche indique l'endroit où le bus doit s'arrêter. Elle est reliée au trottoir par une bande tactile.

LE QUAI ET LA PORTÈRE AVANT
Le quai est aménagé pour permettre aux personnes à mobilité réduite de monter facilement. Le marquage de quai et de la portière sont adaptés à la hauteur du bus. Le trottoir avant de 10 cm offre un accès facilité au bus.

UN QUAI DE CONDUCTEUR
Cela permet au conducteur de bien évaluer plus facilement et en plus près du quai.

LES TARIFS

Si vous souhaitez des informations ou être accompagné pour tester l'accessibilité de la ligne 4 (Jardy, mardi, mercredi et jeudi), Réseau Métropole propose un programme d'accompagnement gratuit.

inscrivez-vous à l'adresse suivante :
testaccessibilite@4reimsmetropole.fr

Vous pouvez également nous faire part de vos remarques, sur cette expérimentation, à cette même adresse.

Vous pouvez également nous faire part de vos remarques, sur cette expérimentation, à cette même adresse.

Vous pouvez également nous faire part de vos remarques, sur cette expérimentation, à cette même adresse.

AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DURABLEMENT
Favoriser l'accessibilité permet aux personnes handicapées une prise de conscience de la part de 50%, une réduction de 20% la part de 20% et une promesse de développer à terme des idées d'aménagement, réalisées dans une logique de haute qualité. Remerciements à la Métropole COTURA.

www.ubura.fr

Le fond est financé par le Département de la Haute-Marne et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Partenaires :

OPÉRATION TEST ACCESSIBILITÉ

DU LUNDI 4 JANVIER
AU VENDREDI 29 AVRIL 2016

**TESTEZ
L'ACCESSIBILITÉ
SUR LA LIGNE**

4

Des modifications d'itinéraires sont susceptibles d'intervenir durant cette période en raison de travaux de voirie.

www.ubura.fr



De nombreuses actions depuis plusieurs années en concertation avec les associations

- Elaboration de grilles de diagnostic voirie en 2007/2008
- Test bandes de guidage en 2011
- Développement des feux sonores
- Accompagnement personnes âgées au 1^{er} voyage de sensibilisation
- ...



A	CONFORME
B	NON CONFORME PONCTUELEMENT MAIS PRATICABLE
C	NON CONFORME SUR UNE LONGUE DISTANCE MAIS PRATICABLE
D	NON CONFORME, IMPRATICABLE ET POUVANT ETRE MIS EN CONFORMITE
E	NON CONFORME, IMPRATICABLE ET NE POUVANT PAS ETRE MIS EN CONFORMITE

Le Trottoir		Le Trottoir		Le Trottoir		Le Trottoir	
État: sans marche sans obstacle Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm	État: Pavés et bordes: 2 cm x 4 - 8 cm
Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)	Qualité de revêtement: Mauvaise (M)
Largueur trottoir (minimum): 1,40 m libre de tout obstacle 1,00 m devant, 1,00 m derrière de part et d'autre	Largueur trottoir (minimum): 1,20 m x 4 - 1,40 m libre de tout obstacle 0,50 m ponctuellement au droit d'un obstacle (+ 2 m.)	Largueur trottoir: 0,50 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	Largueur trottoir: 0,50 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	Largueur trottoir: 0,50 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	Largueur trottoir: 0,50 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	Largueur trottoir: 0,50 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	Largueur trottoir: 0,50 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)
Profil en travers: 1% max	Profil en travers: 1% x 1 - 1%	Profil en travers: 1% x 1 - 1%	Profil en travers: 1% x 1 - 1%	Profil en travers: 1% x 1 - 1%	Profil en travers: 1% x 1 - 1%	Profil en travers: 1% x 1 - 1%	Profil en travers: 1% x 1 - 1%
Profil en longe: 0% max sauf bord sur 10 m et au plus 0,1% (0,20m x 1,40 m)	Profil en longe: 0% x 0 - 0% sans palier 0% x 0 - 0% sans palier	Profil en longe: 0% x 0 - 0%					
Imperméabilité technique: 1% max sur 2 m 10% max sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m	Imperméabilité technique: 0% x 0 - 0% sur 2 m 10% x 0 - 10% sur 0,50 m
Obstacles: pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle et/2 m	Obstacles: non permanentes de manière ponctuelle et/2 m permanentes conformes de manière ponctuelle	Obstacles: non permanentes plus de 3 obstacles sur une distance de 7 m à 8 m	Obstacles: non permanentes plus de 3 obstacles sur une distance de 7 m à 8 m	Obstacles: non permanentes plus de 3 obstacles sur une distance de 7 m à 8 m	Obstacles: non permanentes plus de 3 obstacles sur une distance de 7 m à 8 m	Obstacles: non permanentes plus de 3 obstacles sur une distance de 7 m à 8 m	Obstacles: non permanentes plus de 3 obstacles sur une distance de 7 m à 8 m
Changement: 100 m maximum à 100 m de l'arrêt au sol	Changement: 2 m x 2 - 2,20 m sans riegel au sol	Changement: 1,00 m x 1,10 m sans riegel au sol	Changement: 1,00 m x 1,10 m sans riegel au sol	Changement: 1,00 m x 1,10 m sans riegel au sol	Changement: 1,00 m x 1,10 m sans riegel au sol	Changement: 1,00 m x 1,10 m sans riegel au sol	Changement: 1,00 m x 1,10 m sans riegel au sol
Plaque contrastée: bande de couleur 1,20 m x 4 - 1,40 sur ou partie brisée et 0,20m	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier	Plaque contrastée: non conforme position du biseau / sur le mobilier

Des actions en continu

- Intégration dans nouvelle DSP transports-mobilités d'exigences d'accessibilité des équipements, services, accueil, ...
- Site web et application mobile Grand Reims Mobilité accessibles
- Continuation de la mise en accessibilité arrêts de bus
- Révision du PDM avec nouvelle annexe accessibilité
- Adaptation des aménagements du parvis de l'hôtel de ville

En cours

Invitation

PLAN de mobilité du Grand Reims
POUR DES DÉPLACEMENTS EXEMPLAIRES
OBJECTIF 2035

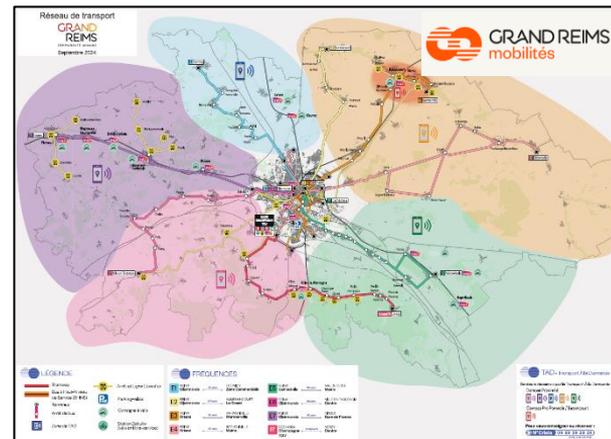
ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION DU FUTUR PLAN DE MOBILITÉ DU GRAND REIMS 2035

Jusqu'à deux thématiques au choix parmi les suivantes :

- Lien urbanisme-mobilité : comment concevoir les territoires de demain en lien avec les mobilités ?
- Se déplacer en 2035 : favoriser, contraindre, où mettre le curseur ?
- Comment nous déplacerons-nous en 2035 et comment s'y préparer ?
- Organisation des marchandises et des livraisons à 2035 : comment concilier qualité de vie et infrastructure ?
- Quelle place et quels usages de la voiture en 2035 ?

Chaque thématique est abordée en deux temps, en mars et en avril.
Afin d'assurer un suivi dans le travail mené, il est recommandé d'être présent sur les deux créneaux.

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Merci de votre attention